



Fédération Sportive Salaberry
 1405 Henri Bourassa O., Montréal, H3M 3B2
 Tél.: (514) 334-3200
 Courriel/E-mail : fssalaberry@bellnet.ca
 Site Web : www.fssalaberry.ca

PROMOTION FILLE

Le club récompensera chaque membre inscrit qui aidera dans le recrutement de nouvelles joueuses. Un montant de 25\$ sera déduit de votre cotisation par joueuse recrutée.

Nom de la joueuse : _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION HIVER 2017-2018

Nom : _____

Prénom : _____

Garçon Fille

Adresse : _____

Appt : _____ Ville : _____

Code Postal : _____

Date de Naissance : _____ / _____ / _____
 Année Mois Jour

Téléphone : (maison) _____

(cellulaire) _____

Courriel : _____
 (Parent) _____

(Joueur/2^e Parent) _____

Consultez la page d'accueil www.fssalaberry.ca pour y trouver le lien pour le reçu d'impôt. / Please visit our web site www.fssalaberry.ca for the link for tax receipt.

Tous les joueurs, parents et bénévoles doivent se conformer aux consignes et règlements de FSSalaberry, de l'ARSC et de la Fédération de Soccer du Québec. / All registered players, parents and volunteers must agree to comply by all rules and regulations of FSSalaberry, ARSC and Federation of Soccer du Quebec.

Un entraîneur peut réduire le temps de jeu ou ne pas faire jouer un match à un joueur qui manque les pratiques, qui arrive souvent en retard, ou qui a un comportement inacceptable sur le terrain. / A coach can restrict playing time if players miss practice, are not punctual or misbehave.

J'accepte que les photos de l'équipe et de mon enfant puissent paraître sur le site Web de FSS. / I accept that pictures of the team and my child may appear on FSS Web site.

Je reconnais devoir à FSS la totalité de la cotisation et je m'engage à la payer avant le **15 octobre 2017** (minimum de 50% payable à l'inscription). / I admit I owe FSS all the subscription fees and I agree to pay it before **October 15, 2017** (minimum of 50% payable at registration).

Signature : _____

Date : _____

Compétition

Catégorie	Année de naissance	Nb min. joueurs / équipe	Coût inscription
			36 hrs inclus
U-7 / U-8 5 vs 5	2010 à 2011	10	165 \$ *
U-9A à U-18A 7 vs 7	2000 à 2009	12	210 \$
U-11AA à U-12AA 9 vs 9	2006 à 2007	14	230 \$
U-13AA à U-14AA 11 vs 11	2004 à 2005	16	250 \$
U-15AA à U-18AA 7 vs 7	2000 à 2003	12	210 \$
Senior 7 vs 7	1999 et -	12	280 \$
Pratiques sur synthétique	2009 et -	---	Voir équipe

RÈGLES D'INSCRIPTION**Inscription Admissible = Formulaire et Paiement Complets**

Pour les joueurs n'ayant pas joué à l'été 2017 :
 frais additionnels de **35\$** pour affiliation juvénile / **55\$** pour affiliation sénior;
 * frais additionnels de **40\$** pour l'uniforme.

Si annulation: voir détails au verso

Un délai minimum de 21 jours est demandé pour tout remboursement, et aucun ne sera accepté après le 1er décembre 2017.

A minimum delay of 21 days is requested for reimbursement, and none will be accepted after December 1st 2017.

Chèque retourné : **30\$** frais bancaires

Administration FSS

Joueur(se) été 2017

Montant payé :

Cotisation :

Subvention reçue :

Affiliation :

Autres :

Uniforme :

Synthétique :

Banque (chèque) :

Total à payer :

Date : No :

Date : No :

Comptant Chèque

Solde à payer :

Prrière de joindre les documents suivants au moment de l'inscription (pour les joueurs qui n'ont pas joué à l'été 2017):

Photocopie de la carte d'assurance maladie Une preuve de résidence (permis de conduire ou facture) Prise de photo (à notre local)

Famille nombreuse : rabais de 20\$ pour le 3^{ème} enfant et plus habitant à la même adresse.



Termes & Conditions suite à l'inscription

- 1) Ligue Compétitive A & AA de octobre à mars : 1 ou 2 entraînements par semaine (durée 1h30) qui aura/auront lieu en soirée durant la semaine ou en fin de semaine, dans un gymnase à déterminer dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Participation au championnat intérieur de l'ARSC, à raison de 10 matchs sur terrain synthétique au Centre de Soccer de Montréal (environ 1 match aux 2 semaines).
- 2) Ligue Élite AAA: entraînements selon le choix de l'entraîneur/de l'équipe.
- 3) Tout dossier incomplet n'aura pas de suite au niveau de l'inscription.
- 4) Le coût de l'inscription ne comprend PAS d'uniforme (maillot, short et bas) puisque le joueur utilise l'uniforme qu'il a reçu l'été précédent. Dans le cas d'une « nouvelle » inscription en ligue compétitive, le joueur doit se procurer un uniforme au coût de 40.00\$. Le joueur a l'obligation de se procurer des protège-tibias ainsi que des chaussures de soccer avec crampons pour les matchs (qui se font sur terrain synthétique) et des chaussures sans crampons pour les pratiques en gymnase. L'uniforme fourni demeure la propriété exclusive de FSS jusqu'à la fin de la saison, où il sera remis de façon définitive au joueur. L'uniforme ne devra être altéré ou modifié en aucun cas sans une autorisation écrite du président de FSS.
- 6) Pour la Ligue Compétitive, le montant de l'inscription comprend des frais administratifs de 45.00\$ non remboursables et des frais de participation. Des frais de 40.00\$ s'appliquent pour un nouvel uniforme et des frais de 35.00\$ s'appliquent pour l'affiliation du joueur juvénile (55\$ pour un joueur sénior) si ce dernier n'a pas joué l'été précédent. Seul les frais de participation sont sujets à un remboursement. Dans le cas où le joueur n'aurait pas reçu l'uniforme, ce montant sera ajouté à celui de la participation.
- 7) FSS, à travers son comité technique, assignera chaque joueur à une équipe suite à une évaluation technique et physique effectuée et la catégorie d'âge (s'il y a lieu). FSS se réserve également le droit de déplacer un joueur de la catégorie dans laquelle il a été placé et ce, en tout temps au cours de la saison. L'inscription d'un joueur dans un niveau ne constitue pas une garantie qu'il évoluera dans celui-ci. C'est le comité technique qui détermine le niveau de chaque joueur.
- 8) FSS se réserve le droit de suspendre le passeport de tout joueur qui n'aura pas acquitté la totalité des frais de la saison. La même politique s'applique à tous les joueurs ayant une dette envers le club et n'ayant convenu aucune entente.
- 9) FSS, à travers son comité de discipline, se réserve le droit de suspendre et même de résilier un contrat en cas de comportement inapproprié sur un terrain d'un joueur, ou de ses amis et proches, allant à l'encontre des valeurs sportives et manquant de respect vis-à-vis d'un entraîneur ou d'un officiel.

Politique de Résiliation et de Remboursement

- 10) Tel que stipulé dans la loi sur la protection du consommateur, le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier un contrat avec le club en remplissant le formulaire de demande de remboursement qu'il se procure au bureau de la Fédération Sportive Salaberry (FSS) situé au 1405 Henri Bourassa O, bureau 15, Montréal QC H3M 3B2.
- 11) Le contrat sera résilié, sans autre formalité, dès la réception de la requête et un délai minimum de 21 jours est demandé pour le remboursement.
- 12) Si le consommateur résilie le contrat après le début des activités de la saison, le consommateur ne payera que les frais administratifs (incluant les frais d'affiliation s'il y a lieu), les frais d'équipements (uniquement si ledit équipement a été remis au joueur) et les frais de participation correspondant aux semaines écoulées entre le début des activités et la date de la demande de remboursement.
- 13) Aucune demande de remboursement ne sera prise en considération après le 1er décembre.

Je reconnais avoir lu et compris les termes et conditions ainsi que la politique de résiliation en cours au niveau de la Fédération Sportive Salaberry. En apposant ma signature au bas de ce document, j'accepte les dits règlements.

Nom en lettres moulées : _____

Signature : _____

Date : _____

